

LA JEUNESSE EMMERDE LA LOI DU TRAVAIL

**LYCÉEN-NE-S RÉVEILLEZ VOUS
NOUS NE SOMMES PAS DES ESCLAVES!!**

exemples de ce qu'implique la loi El Kohmri:

licenciement facilité en cas de transfert d'entreprise	les apprenti-e-s mineur-e-s pourront travailler 10h/jour et 40h/semaine	pôle emploi peut prélever le trop perçu directement sur les alloc chômage
moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s	la durée du congé en cas de décès d'un proche n'est plus garantie	une entreprise peut, par <i>accord</i> , changer le temps de travail et baisser le salaire
licenciement économique déclaré nul: plus d'indemnités pour les salarié-e-s	une entreprise peut faire un plan social sans difficultés économique	par <i>accord</i> on peut passer de 10h à 12h de travail/jour et de 44h à 46h/semaine



Vouloir limiter nos existences à métro, boulot, dodo, c'est nous insulter.

PARCE QU'ON VAUT MIEUX QUE CA

**MANIFESTONS
MERCREDI 9 MARS**

11H30 PLACE DU
GENERAL DE GAULLE
(CARROUSEL VIEUX PORT)